

Subventions aux associations médico-sociales - Première attribution 2010

Mme l'Adjointe BULTOT, Rapporteur : La Ville de Besançon soutient les associations locales qui ont pour objet l'accompagnement du malade dans sa vie quotidienne et la lutte contre la maladie ainsi que les associations qui conduisent des actions de prévention.

Il est proposé d'attribuer en première répartition 2010, aux associations à caractère médico-social, les subventions suivantes :

Dénomination association	Objet social	Subventions attribuées par l'État et autres collectivités territoriales	Sommes attribuées par la Ville de Besançon		Montant de la subvention sollicitée en 2010	Sommes proposées Première attribution 2010
		2009	2008	2009		
CODES		-	-	0 €	10 000 €	5 000 €
Vivre Comme Avant	Aide morale aux femmes atteintes d'un cancer du sein	3 100 €	700 €	800 €	800 €	800 €
ANPAA 25 (Association Nationale de Prévention en Alcoologie)	Prévention, formation et soins en alcoologie et tabaccologie	710 493 €	6 716 €	6 800 € + 600 €	9 400 €	6 000 €
Alcool Assistance - La Croix d'Or	Aide et accompagnement de personnes en difficulté avec l'alcool - sensibilisation au risque	-	800 €	850 €	900 €	800 €
Les Mutilés de la Voix	Aide et soutien aux opérés du larynx	-	600 €	600 €	800 €	600 €
Vie Libre	Prévention et lutte contre l'alcoolisme	-	350 €	400 €	1 000 €	400 €
						13 600 €

En cas d'accord, la somme de 13 600 € sera prélevée sur les crédits existants au BP 2010 (26 165 €) au chapitre 65.510.6574.50000.

Concernant le solde, une deuxième attribution sera réalisée au dernier trimestre 2010 aux associations qui auront fait parvenir leur dossier complet.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution de ces subventions.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte cette attribution de subvention.

Récépissé préfectoral du 29 juin 2010.